



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX CONTINUE D'APPUYER LE MOUVEMENT D'ACHAT LOCAL CHARLEVOIX FORT

Baie-Saint-Paul, le 25 août 2021 - Le Conseil des maires est fier de supporter la démarche d'achat local Charlevoix Fort en remettant 10 000 \$ à la Chambre de commerce de Charlevoix, organisme mandataire.

Suite au succès du « Achète à maison, c'est payant ! », qui s'est déployé d'octobre 2020 à mars 2021, les 14 partenaires du développement économique régional ont poursuivi leur travail de collaboration afin d'amener le mouvement d'achat local encore plus loin dans l'éducation, la responsabilisation et les retombées économiques et écologiques à long terme. C'est pour supporter la phase deux de cette initiative que la MRC de Charlevoix octroie à la Chambre de commerce de Charlevoix 10 000 \$ en contribution non remboursable avec son fonds Redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin.

Pour connaître les services et les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Charlevoix : mrccharlevoix.ca/services-aux-entreprises/

Redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin

Le Conseil des maires a tenu à préciser que les investissements à même les redevances du Parc éolien de la rivière du Moulin sont affectés au financement de projets à caractère régional, ces contributions n'ont donc aucune incidence sur les taxes municipales et n'impliquent aucune charge financière des municipalités locales.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6902
ascallon@mrccharlevoix.ca